



Fondation
Louis-Napoléon Audet

La rente de bienfaisance

La rente de bienfaisance est offerte pour les 60 ans et plus et vous permet de soutenir la Fondation Louis-Napoléon Audet sans vous priver des revenus d'un capital cédé.

Qu'est-ce qu'une rente de bienfaisance ?

Une rente de bienfaisance est constituée à partir d'un don d'un capital qui vous permet de recevoir une rente à vie en échange.

Quels sont les avantages :

- La plupart du temps cette rente ne sera pas imposable ou seulement sur une partie minime de ces revenus.
- L'année de votre don, vous recevrez un reçu pour fins d'impôt d'au moins 20% du capital cédé.
- Vous bénéficiez d'un taux avantageux, sans préoccupations puisqu'il sera sans fluctuations votre vie durant.
- À votre décès, le résiduel de cette rente sera dédié à la Mission de la Fondation Louis-Napoléon Audet.

Voici pour illustrer, l'exemple de Monsieur Audet, âgé de 77 ans

Monsieur Audet, âgé de 77 ans, désire soutenir la **Fondation Louis-Napoléon Audet** afin de contribuer à la pérennité de la Basilique-Cathédrale Saint-Michel de Sherbrooke.

Il aimerait pouvoir faire un don substantiel à la Fondation Louis-Napoléon Audet afin de contribuer à la préservation et la mise en valeur de ce joyau du patrimoine religieux, historique et architectural pour les générations à venir.

Il dispose d'un capital de **50 000 \$** mais il a besoin de pouvoir continuer de bénéficier des revenus de ce capital.

Il faut savoir que le taux de la rente est déterminé en fonction de l'espérance de vie du donateur, et ce, au montant de la confection de la rente.

Compte tenu de l'âge de Monsieur Audet et du capital cédé, il obtient un taux de **7,2%** qui lui assure de recevoir **mensuellement** une rente au montant de **300\$ (3600\$ par année)**, non imposable, et ce toute sa vie durant.

De plus, il recevra un reçu pour don au montant de **10 000\$**, équivalant à 20% de son capital cédé.

Ce reçu pour don lui permettra de faire de réduire ces impôts de 4 800\$, soit 48% du montant du don, faisant en sorte que le coût réel de son don revient à 5 200\$.

Il pourra utiliser son reçu pour don l'année de la confection de la rente, ou le reporter en totalité ou en partie sur les cinq années subséquentes.

En résumé : la situation de Monsieur Audet, âgé de 77 ans

Capital cédé	50 000 \$
Taux de la rente	7,2%
Rente mensuelle	300 \$
Portion don (20%)	10 000 \$
Crédit d'impôt pour le don (48%)	4 800 \$
Coût réel du don	5 200\$

Voici une moyenne des taux de rente

Hommes – Capital cédé: 50 000 \$

Âge du donateur	Taux moyen (%)	Revenu annuel	Portion don (20 %)	Crédit d'impôt (48 %)	Coût réel du don
60 ans	5,0 %	2 500 \$	10 000 \$	4 800 \$	5 200 \$
69 ans	6,0 %	3 000 \$	10 000 \$	4 800 \$	5 200 \$
77 ans	7,0 %	3 500 \$	10 000 \$	4 800 \$	5 200 \$
81 ans	7,5 %	3 750 \$	10 000 \$	4 800 \$	5 200 \$
85 ans	8,0 %	4 000 \$	10 000 \$	4 800 \$	5 200 \$
90 ans	8,7 %	4 350 \$	10 000 \$	4 800 \$	5 200 \$

Femmes – Capital cédé: 50 000 \$

Âge du donateur	Taux moyen (%)	Revenu annuel	Portion don (20 %)	Crédit d'impôt (48 %)	Coût réel du don
60 ans	4,8 %	2 400 \$	10 000 \$	4 800 \$	5 200 \$
69 ans	5,7 %	2 850 \$	10 000 \$	4 800 \$	5 200 \$
77 ans	6,7 %	3 350 \$	10 000 \$	4 800 \$	5 200 \$
81 ans	7,2 %	3 600 \$	10 000 \$	4 800 \$	5 200 \$
85 ans	7,7 %	3 850 \$	10 000 \$	4 800 \$	5 200 \$
90 ans	8,2 %	4 100 \$	10 000 \$	4 800 \$	5 200 \$

Notes:

- Il s'agit de taux moyens calculés à partir des barèmes actuels (novembre 2025)
- Le revenu annuel est calculé: capital cédé × taux moyen.
- La portion don est toujours au moins 20 % du capital cédé.
- Le crédit d'impôt est 48 % de la portion don.
- Le coût réel du don est: portion don – crédit d'impôt.

Pour en savoir plus, nous vous invitons à
communiquer avec nous.

Nous pouvons vous accompagner et répondre à
vos questions tout au long de vos démarches et
réflexions et ce, en toute confidentialité.

- Courriel info@fondationlna.org
- Téléphone [819 678-8447](tel:819-678-8447)
- 130, rue de la Cathédrale
- Sherbrooke, QC J1N 4M1
- www.flna.org